

# ASSUR

N° 35 | Hebdomadaire du 27/10/2005

## Chiffres clés et principaux résultats de l'assurance belge en 2004

<b>1. Introduction</b>	02
<b>2. Encaissements</b>	04
<b>3. Provisions techniques et placements</b>	06
3.1. Analyse des provisions techniques	
3.2. Analyse des placements	
3.3. Produits financiers et rendements des placements	
<b>4. Commissions et frais</b>	09
4.1. Frais de gestion et d'administration	
4.2. Commissions	
4.3. Ensemble des frais et commissions	
<b>5. Rentabilité et «Financial Dependency Ratio» (FDR)</b>	11
5.1. Synthèse des comptes de résultats	
5.2. Dispersion des résultats comptables	
5.3. Rentabilité des fonds propres	
5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques	
<b>6. Solvabilité</b>	15
6.1. Marge de solvabilité non-vie	
6.2. Marge de solvabilité vie	
6.3. Test de résistance	
<b>7. Evolution des principaux résultats</b>	17
7.1. Assurance vie : la demande suit	
7.2. Assurance non-vie	
<b>8. Analyse des principales branches IARD</b>	22

## Edition spéciale

Série statistiques

## 1. Introduction

### Satisfaction, mais pas de quoi sabler le champagne

L'assurance belge est bel et bien sortie de la crise des années 2001 et 2002. Les mesures de redressement du secteur ont porté leurs fruits. Après des chiffres encore frêles en 2003, la consolidation est au rendez-vous en 2004 : les entreprises d'assurances ont, dans l'ensemble, renoué avec la rentabilité et renforcé leur solvabilité. Pourtant, il reste aujourd'hui des entreprises et des branches d'activité en perte, où les efforts doivent donc être poursuivis chaque jour et plus qu'ailleurs, malgré la pression de la concurrence. Pour demain, la vigilance reste de mise face à la dégringolade des taux d'intérêt. Ceux-ci flirtaient à la rentrée avec les 3%. En assurance vie à taux garanti et dans les branches à développement long, où les obligations constituent la forme de placement correspondant le mieux aux engagements pris, c'est un défi pour la gestion financière. Et si le secteur note d'éphémères plus-values sur le portefeuille existant, il doit livrer les efforts nécessaires pour assurer les prestations garanties. L'assurance vue comme une course de fond ?

#### Progression tempérée des primes

La croissance de l'assurance belge continue de dépasser de loin celle du PIB, ainsi que celle des autres marchés européens. Les taux de progression des encaissements – de l'ordre de 10% pour 2004, un peu moins pour la première moitié de 2005 – sont en retrait par rapport à ce qu'ils étaient en 2003. En assurance-dommages, les entreprises industrielles («risques spéciaux») profitent de l'accalmie après un effort de rééquilibrage des résultats. Mais les récentes calamités auront pour effet que la réassurance restera chère et qu'il ne faut pas trop compter sur une forte baisse des tarifs. Cet exemple souligne le retour aux principes fondamentaux de l'assurance : ne pas trop s'écarter de l'équilibre entre recettes et débours, sans compter sur des ressources financières mirifiques. C'est d'autant plus vrai que les rendements sur placements sont loin d'égaliser les niveaux qu'ils atteignaient à la fin des années '90.

Le taux de progression des affaires non-vie était de quelque 5% en 2003 et 2004, mais reste limité à 4,4% pour les premiers mois de 2005.

Portée par une forte demande, mais obligée de s'adapter à l'augmentation incessante des frais de traitement et de séjour hospitalier, l'assurance santé continue d'afficher un taux de croissance des primes bien plus élevé que celui des

autres branches non-vie. En revanche, les assurances contre les accidents de la vie privée végètent et perdent même du terrain en 2005, illustrant un déficit criant de prévoyance individuelle au sein de la population belge : le budget que le Belge moyen consacre à assurer sa voiture contre les dégâts matériels est deux fois plus important que celui destiné à protéger sa famille face aux accidents !

Autre performance médiocre, celle de la branche «accidents du travail» – qui stagne en termes réels. Il faudra encore patienter quelques mois avant d'observer les effets de l'extension des bases prises en considération pour l'indemnisation des victimes (en exécution des décisions du sommet gouvernemental de Raversijde au printemps 2004, le montant plafond de la rémunération de référence a en effet été revu à la hausse).

#### L'assurance sur la vie en tête

Le véritable moteur de la croissance du secteur reste l'assurance sur la vie individuelle. Fait nouveau : la tradition selon laquelle c'étaient tantôt les produits à rendement garanti («branche 21»), tantôt les produits reposant sur des investissements dont le risque repose sur le preneur («branche 23»), qui progressaient, est démentie. L'une comme l'autre sont en croissance, et la branche 26, c'est-à-dire les opérations de capitalisation, apparaissent pour la première fois de manière distincte sur les écrans radar. Tant les produits à taux garanti que ceux qui sont liés à des fonds de placement ont leurs adeptes. Sur des volumes plus faibles que la branche 21, la branche 23 renoue avec une progression de l'ordre de 20% l'an pour la période sous revue, encouragée par la bonne tenue des marchés d'actions. Reste à voir, pour le deuxième semestre 2005, en quel sens la ponction pétrolière affectera la propension à l'épargne des ménages : les secteurs des biens de consommation, en tous cas, s'inquiètent des arbitrages dans les budgets familiaux.

La vie groupe, quant à elle, poursuit son bonhomme de chemin, avec une progression plus modeste que les affaires individuelles, sans doute, mais qui doit être appréciée au regard d'une masse salariale sur laquelle les droits de tirage ne sont évidemment pas illimités. La démocratisation du deuxième pilier, et plus encore la constitution de provisions significatives, est une œuvre de longue haleine !

A propos de provisions, justement, l'assurance vie belge vient de franchir un cap qui compte : elle représente pour plus de 100 milliards d'euros de provisions techniques, couvertes par des valeurs représentatives évaluées fin 2004 à 113 milliards d'euros, soit environ un million d'anciens francs par ménage.

### | L'effort de rentabilité paie

Inspirée par le «fluctuat nec mergitur» parisien (que la barque vogue mais ne sombre pas), ou le «luctor et emergo» zélandais (je lutte et je surnage), l'assurance belge aussi a dû se battre pour rester à flot. Il a déjà été question ci-dessus des révisions des bases tarifaires, qui ont conduit les primes à un niveau davantage en phase avec la somme des charges de sinistres, des commissions et des frais généraux.

Le redressement du secteur s'observe également par une réduction du taux de frais généraux. On l'avait déjà vu en assurance vie individuelle, où le succès de produits simples destinés à un large public d'épargnants expliquait la réduction des marges. C'est à présent le cas des opérations non-vie et de l'assurance de groupe.

Le principal défi se situe aujourd'hui du côté de l'assurance sur la vie : les modestes résultats technico-financiers, tributaires du rapport entre le niveau des engagements et celui du rendement des placements, font envier l'apparente facilité avec laquelle l'assurance-dommages a réussi à se redresser. Les soldes finaux des opérations à taux garanti ne

dépassent pour la quatrième année consécutive pas 1% des provisions. Un peu juste, d'autant plus que le résultat d'ensemble cache (mal, d'ailleurs) des situations fort différentes selon qu'il s'agit de produits où les risques sont bien cadenassés et d'autres, où il faut tenir la distance.

### | Pas un pays de cocagne, mais de bonnes perspectives

Dans ce contexte, il est bon de voir que les provisions nécessaires sont alimentées et que les fonds propres du secteur et sa solvabilité se sont renforcés. Les investisseurs, malmenés en 2000-2003, ont à nouveau tendance, malgré Katrina, malgré Rita, à engager des capitaux dans l'activité d'assurance. C'est une bonne nouvelle pour les capacités d'assurances, continuellement sollicitées par une société extrêmement sensible à sa vulnérabilité face à toutes sortes de périls. Mais la confiance accordée aux assureurs oblige : à eux de ne pas se laisser tenter par l'envie de faire du volume à n'importe quel prix. Clients et courtiers auront probablement retenu des mouvements de yoyo passés que rien ne vaut une offre variée, à des conditions qui en garantissent la stabilité. Les marchés financiers, entre-temps, n'apparaissent pas tout à fait comme une martingale permettant de «rattraper» une souscription laxiste.

Reste au gouvernement, comme au public, à assimiler ces chiffres avec ce qu'ils ont de rassurant et de préoccupant. Assuralia s'emploiera à les faire connaître et interpréter correctement.

### Parts de marché des 15 premiers groupes en 2004 (en %)

Rang (+ : Gain, - : perte par rapport à 2003)	Groupe	Total	Non-Vie	Vie
1	Fortis	19,6	15,0	21,5
2	Ethias	16,0	13,0	17,3
3 (+1)	KBC	13,1	8,7	15,0
4 (-1)	AXA	12,8	16,7	11,1
5 (+1)	Dexia	7,2	4,0	8,5
6 (-1)	ING	7,0	3,8	8,4
7	Winterthur	3,3	6,7	1,8
8	AGF / Allianz	2,9	3,7	2,6
9	P&V Assurances	2,5	4,1	1,9
10	Generali	1,9	2,2	1,8
11 (+3)	Argenta	1,9	0,8	2,3
12 (-1)	Mercator / Bâloise	1,7	4,1	0,7
13 (-1)	Swiss Life	1,5	0,7	1,9
14 (-1)	Delta Lloyd	1,5	0	2,1
15	Fédérale	0,9	2,0	0,5

## 2. Encaissements

Belgique	Encaissements (En millions d'euros)		Croissance nominale (%)	
	2003	2004	2002/2003	2004/2003
Auto	2.790	2.931	+5,0%	+5,0%
RC Automobile	1.857	1.940	+5,7%	+4,5%
Corps de véhicules	934	991	+3,6%	+6,1%
Incendie	1.759	1.825	+6,7%	+3,8%
Habitations	981	1.028	+3,8%	+4,8%
Autres risques simples	385	404	+6,2%	+4,9%
Risques spéciaux	393	393	+14,9%	+0,1%
Autres IARD	2.564	2.745	+5,5%	+7,1%
Accidents (hors AT)	390	397	+2,2%	+1,9%
Maladie	710	773	+7,4%	+9,0%
RC Générale	617	649	+4,4%	+5,2%
Transport	197	216	+ 6,3%	+9,6%
Crédit-caution	123	149	+ 14,8%	+21,1%
Pertes pécut. div.	143	158	+3,1%	+10,4%
Protection juridique	261	276	+6,7%	+5,9%
Assistance	124	128	+2,2%	+3,4%
<b>Total IARD</b>	<b>7.113</b>	<b>7.501</b>	<b>+5,6%</b>	<b>+5,5%</b>
Accidents du Travail				
Loi de 71	909	913	+1,9%	+0,4%
Loi de 67	108	111	+2,7%	+2,8%
<b>Total AT</b>	<b>1.017</b>	<b>1.024</b>	<b>+ 2,0%</b>	<b>+0,6%</b>
<b>Total non-vie</b>	<b>8.130</b>	<b>8.525</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+4,9%</b>
Vie individuelle				
Taux garanti (br. 21)	11.588	13.019	+56,4%	+12,4%
Fonds d'investissements (br. 23)	2.289	2.820	-41,4%	+23,2%
Opération de capitalisation (br. 26)	1	53	-	+5817,0%
<b>Total vie individuelle</b>	<b>13.878</b>	<b>15.892</b>	<b>+22,7%</b>	<b>+14,5%</b>
Vie groupe				
Taux garanti (br. 21)	3.499	3.904	+7,6%	+11,6%
Fonds d'investissements (br. 23)	164	95	+73,5%	-42,1%
<b>Total vie groupe</b>	<b>3.663</b>	<b>3.999</b>	<b>+9,5%</b>	<b>+9,2%</b>
<b>Total vie</b>	<b>17.541</b>	<b>19.891</b>	<b>+19,7%</b>	<b>+13,4%</b>
<b>Total non-vie et vie</b>	<b>25.671</b>	<b>28.416</b>	<b>+14,6%</b>	<b>+10,7%</b>

### Union européenne (\*)

Total non-vie	327.185	345.830	+4,9%	+5,7%
Total vie	485.203	529.525	-2,1%	+9,1%
Total non-vie et vie	812.388	875.353	+0,6%	+7,8%

(\*) 25 Etats membres - 2004 : chiffres provisoires

## Méthodologie

L'enquête Encaissements porte uniquement sur les opérations d'assurance directe en Belgique. L'assurance directe à l'étranger et la réassurance acceptée n'entrent donc pas en considération. Elle est réalisée à partir d'un échantillon commun aux années 2003 et 2004, représentant la quasi-totalité du marché belge de l'assurance, y compris les entreprises non-membres d'Assuralia et les succursales belges d'établissements communautaires qui ne sont pas contrôlées par la CBFA. En revanche, les opérations conclues dans notre pays en libre prestation de services à partir d'un autre pays membre de l'Espace économique européen ne sont pas reprises.

## Croissance ralentie mais supérieure à la moyenne européenne

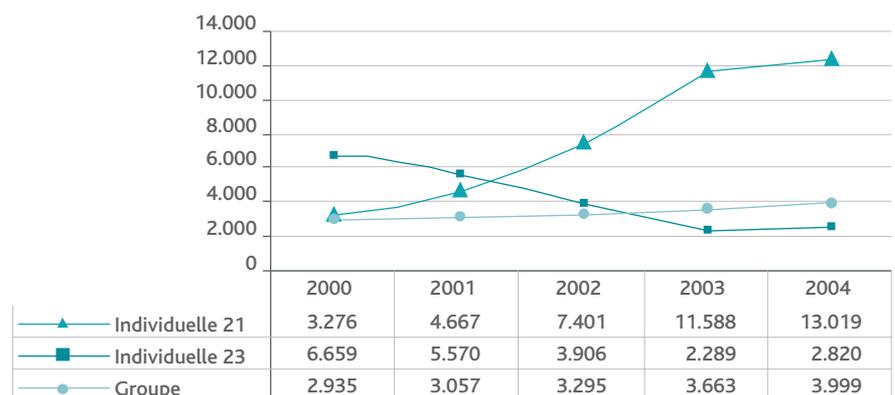
En 2004, l'encaissement total relatif aux opérations d'assurance directe en Belgique atteint 28,4 milliards d'euros, contre 25,7 milliards un an plus tôt. La croissance nominale est ainsi ramenée à 10,7%, contre 14,6% en 2003. L'augmentation moyenne des prix en 2004 étant de 1,9%, la croissance réelle au cours de cet exercice s'établit à 8,6%, contre 12,9% en 2003. La croissance est essentiellement à mettre au compte de l'assurance vie, qui progresse de 13,4% contre 9,1% un an plus tôt. Les opérations en assurance non-vie progressent quant à elles de 4,9%, niveau proche des 5,1% observés en 2003.

Le taux de pénétration de l'assurance dans l'économie belge, défini comme le rapport entre le total des encaissements et le PIB, a augmenté de 0,5 point en 2004, après une progression de 1 point en 2003. Il se monte à 10% contre 9,5% un an plus tôt. Comme pour les années précédentes, cette évolution est à mettre presque intégralement au compte de l'assurance vie qui, au cours des cinq dernières années, a vu son taux de pénétration progresser de près de 2 points, notamment grâce à l'élargissement de la gamme des produits et à l'envol des comptes d'assurance. La stagnation sur une longue période du taux de pénétration de l'assurance non-vie reflète la saturation du marché de ces opérations, ainsi que la concurrence aiguë qui les caractérise.

L'évolution de l'encaissement global en Belgique reste légèrement supérieure à celle observée au niveau de l'Union européenne en 2004, où la croissance s'établit à 7,8%. Cette meilleure performance belge est exclusivement due aux opérations vie qui progressent de 13,4% contre 9,1% au niveau européen. En non-vie, la progression des activités belges est moins rapide que celle des 25 pays de l'Union européenne.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution contrastée des différents volets d'activités en assurance vie. La forte croissance des opérations vie individuelle à taux garanti s'est ralentie en 2004, mais s'accompagne pour la première fois depuis 2000 d'une reprise des opérations liées à des fonds d'investissements. En assurance de groupe, la croissance est plus soutenue depuis 2003 mais ne semble pas encore profiter du nouveau cadre réglementaire en matière de pensions complémentaires, que définit la «loi Vandembroucke» instaurant des plans de pension sectoriels.

Encaissements vie (en millions d'euros)



## 3. Provisions techniques et placements

### | Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance

directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

### 3.1. Analyse des provisions techniques

#### Evolution et ventilation des provisions techniques (en millions d'euros)

Provisions techniques	2000	2001	2002	2003	2004
Bilan	88.174	98.334	106.267	120.129	136.936
Primes non acquises et risques en cours	2.336	2.510	2.762	2.901	3.116
Assurance vie					
- non liée à un fonds d'investissement	51.009	55.724	63.014	74.426	87.782
- liée à un fonds d'investissement	13.223	16.573	15.972	17.500	19.149
Sinistres	20.173	21.611	22.644	23.201	24.488
PB et ristournes	467	453	350	412	492
Egalisation et catastrophes	477	584	592	688	758
Autres	489	879	933	1.001	1.150
Comptes de résultats	88.174	98.334	106.267	120.129	136.936
<b>Non-vie</b>	<b>23.115</b>	<b>24.778</b>	<b>26.493</b>	<b>27.391</b>	<b>28.992</b>
<b>Vie</b>	<b>65.059</b>	<b>73.556</b>	<b>79.774</b>	<b>92.738</b>	<b>107.944</b>

Fin 2004, les provisions techniques représentent, toutes opérations confondues, 136,9 milliards d'euros, contre 120,1 milliards fin 2001. Les provisions techniques ont crû de 55% entre 2000 et 2004 tandis que, sur la même période, les fonds propres ont seulement progressé de 9,8%, conséquence des résultats reportés négatifs enregistrés en 2002 et 2003. La progression est plus marquée pour les provisions d'assurance vie, qui croissent

de 65%, que pour les provisions non-vie, qui progressent de 25%. Ce différentiel de croissance trouve naturellement son origine dans la forte progression des encaissements vie de ces dernières années.

En branche 23, en dépit de l'apport de 2,9 milliards d'euros de nouvelles primes, les provisions n'augmentent que de 1,6 milliard d'euros entre fin 2003 et fin 2004.

### 3.2. Analyse des placements

Le poids relatif des titres à revenu variable dans le portefeuille des assureurs se stabilise en 2004 après quatre années de recul ininterrompu.

Cette stabilisation s'explique par la relativement bonne tenue des marchés boursiers ces deux dernières années. Les titres à revenu fixe enregistrent, pour la quatrième année d'affilée, un accroissement de leur part relative et

dépassent le seuil de 70% du total des placements, contre 58% en 2000.

Ces évolutions s'expliquent, d'une part, par le désinvestissement des entreprises d'assurances des marchés d'actions à la suite des déconvenues boursières de 2002 et 2003 et, d'autre part, par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, qui poussent à la hausse la valeur marchande des titres à revenu fixe.

#### Evolution et ventilation des placements hors branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2000	2001	2002	2003	2004
Terrains et constructions	3.014	3.120	3.507	3.567	3.808
Participations	4.438	4.578	6.808	7.096	7.665
Actions, parts et autres titres à revenu variable	20.403	19.725	13.311	13.236	16.021
Obligations et autres titres à revenu fixe	51.886	55.126	62.536	75.017	94.006
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	9.353	9.951	10.966	12.395	11.297
<b>TOTAL</b>	<b>89.094</b>	<b>92.500</b>	<b>97.128</b>	<b>111.311</b>	<b>132.797</b>

#### Evolution et ventilation des placements de la branche 23 (en millions d'euros)

Valeur de marché	2000	2001	2002	2003	2004
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0
Actions, parts et autres titres à revenu variable	10.328	12.803	12.755	13.023	13.298
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.007	1.520	2.131	2.625	3.213
Prêts hypothécaires, créances, dépôts et autres placements	1.889	2.085	872	1.636	2.422
<b>TOTAL</b>	<b>13.224</b>	<b>16.408</b>	<b>15.758</b>	<b>17.284</b>	<b>18.933</b>

L'ensemble des placements liés à des fonds d'investissements atteint 18,9 milliards d'euros fin 2004, contre 17,3 un an plus tôt, progressant ainsi de 9,5%.

Les actions représentent en 2004 plus de 70% de l'ensemble des placements. Leur poids relatif diminue néanmoins pour la deuxième année consécutive, au profit des autres placements et, dans une moindre mesure, des obligations.

### 3.3. Produits financiers et rendements des placements

Le rendement global des placements hors branche 23 progresse pour la deuxième année consécutive, après le creux enregistré en 2002. Il atteint 5,1% en 2004, contre 4,3% en 2003 et 3,3% en 2002.

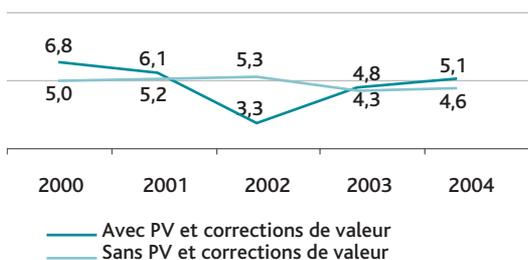
Comme en témoigne le premier graphique ci-dessous, les montants nets des plus- et moins-values réalisées et des corrections de valeur redeviennent positifs en 2004. L'écart négatif de 0,5 point de pourcentage en 2003 a fait place à un écart positif de même ampleur en 2004.

En 2004, le «financial dependency ratio» (FDR voir p. 14) se fixe à 2,6%, niveau identique à celui de 2003. La

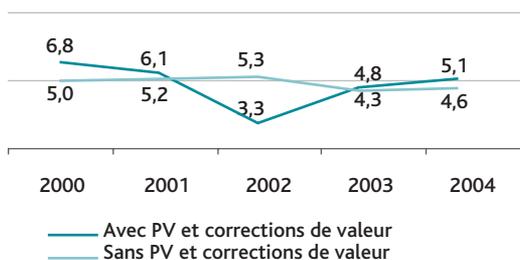
croissance des rendements enregistrée en 2004 accroît l'écart entre les courbes de rendement et la courbe de besoin financier de 0,5 point. Les entreprises ont ainsi alloué aux provisions techniques un rendement moyen de 5,1%, issu d'un rendement financier identique sur leurs placements, alors que 2,6% suffisaient pour atteindre l'équilibre technico-financier.

L'accroissement du différentiel positif entre ces courbes traduit la conjonction des efforts des entreprises d'assurances pour restaurer la rentabilité technico-financière de leurs opérations, ainsi que des résultats financiers plus favorables en 2004 qu'en 2002 et 2003.

**Rendements des placements**  
(hors branche 23) (en %)



**Rendements des placements avec et sans plus-values et corrections de valeurs**  
(hors branche 23) (en %)



## 4. Commissions et frais

### 4.1. Frais de gestion et d'administration

Les comptes annuels procèdent à une double ventilation des frais généraux, qui se sont établis en 2004 à 3,2 milliards d'euros. La part des frais de personnel dans l'ensemble des frais généraux fléchit légèrement, à 57% du total contre 58% en 2003 et 60% en 2002. Cette réduction

s'explique notamment par la diminution du nombre de personnes employées sous contrat à durée indéterminée dans le secteur qui passe de 23.991 fin 2003 à 23.752 fin 2004, soit une diminution de 1%.

### Ventilation des frais de gestion et d'administration en 2004

(en millions d'euros)	Comptes techniques		Compte non-technique	Total
	Non-vie	Vie		
Par destination				
Frais de gestion liés à l'acquisition	630	310	-	940
Frais internes de gestion des sinistres	672	81	-	753
Frais d'administration	1.009	358	-	1.368
Frais de gestion des placements	36	81	36	153
<b>TOTAL</b>	<b>2.347</b>	<b>830</b>	<b>36</b>	<b>3.213</b>
Par nature				
Personnel	-	-	-	1.841
Autres charges d'exploitation	-	-	-	1.372
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3.213</b>

### 4.2. Commissions

L'ensemble des commissions aux intermédiaires atteint 2.385 millions d'euros en 2004, soit 7,3% de l'encaissement total, niveau légèrement inférieur à ceux observés en 2002 et 2003. Cette réduction relative s'explique par

l'accroissement plus important des opérations vie que non-vie, les premières se caractérisant par des taux de frais et de commissionnement plus faibles.

### Primes et commissions en 2003 (hors succursales)

(en millions d'euros)	Primes acquises		Commissions		Rapport (en %)	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
RC Auto (*)	1.857	1.918	251	259	13,5	13,5
Risques divers et Transport (*)	6.061	6.304	877	905	14,5	14,4
AT Loi de 71 (*)	910	912	58	58	6,4	6,4
Vie individuelle br. 21 (*)	11.548	13.000	428	466	3,7	3,6
Vie individuelle br. 23 (*)	2.250	2.790	67	75	3,0	2,7
Vie groupe br. 21/23 (*)	3.669	4.002	46	46	1,2	1,2
Autres affaires directes et réassurance acceptée	3.224	3.770	551	576	17,1	15,3
<b>Ensemble des opérations (**)</b>	<b>29.519</b>	<b>32.696</b>	<b>2.278</b>	<b>2.385</b>	<b>7,7</b>	<b>7,3</b>

(\*) Affaires directes en Belgique.

(\*\*) Affaires directes en Belgique, plus opérations à l'étranger et de réassurance acceptée.

### 4.3. Ensemble des frais et commissions

Depuis plusieurs années, la forte expansion des encaissements vie, en particulier celle des «comptes d'assurance», entraîne la réduction relative de l'ensemble des frais et commissions, exprimés en pourcentage des primes. Par ailleurs, les mesures de réduction des coûts, prises à l'issue d'une année 2002 particulièrement difficile, expliquent également une partie de la baisse du ratio de frais et de commissions en 2003 et 2004. Ce dernier s'établit ainsi à 17,1% en 2004, contre 18,3% en 2003 et un peu moins de 21% fin 2002.

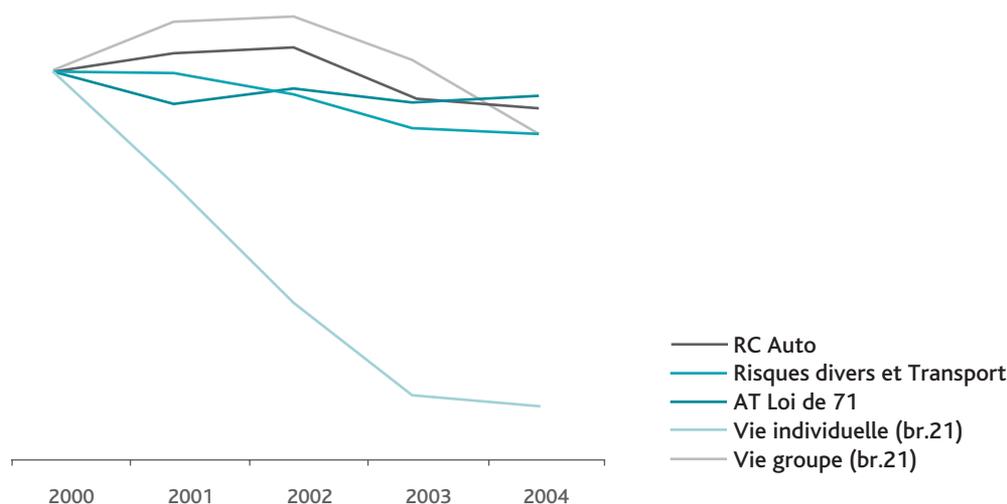
La diminution du niveau global des frais et des commissions, entamée en 2003 se poursuit en 2004 pour la plupart des activités tant en vie qu'en non-vie. Seules les opérations Accidents du travail 1971 enregistrent une hausse de ces ratios. Celle-ci est imputable à la faible croissance des primes en 2004 et traduit l'inélasticité sur courte période des frais généraux par rapport aux encaissements. En vie groupe à taux garanti, les frais et commissions, rapportés aux primes, passent pour la première fois sous le niveau observé en 2000. En vie individuelle, l'indice du poids relatif des commissions et des frais évolue en sens inverse des encaissements.

#### Evolution des frais et commissions pour l'ensemble des activités

(en % des primes acquises)	2000	2001	2002	2003	2004
Commissions	8,2	8,3	8,3	7,7	7,3
Frais de personnel	7,6	7,7	7,3	6,2	5,6
Autres charges d'exploitation	5,2	5,3	5,3	4,4	4,2
Commissions et frais généraux	21,0	21,3	20,9	18,3	17,1

#### Evolution du poids relatif (% des primes acquises) des commissions et des frais généraux

Indice 2000 = 100



#### Vie individuelle

(en millions d'euros)	Branche 21		Branche 23	
	2003	2004	2003	2004
Primes	11.547	13.000	2.249	2.790
Commissions	428 (3,7%)	466 (3,6%)	67 (3,0%)	75 (2,7%)
Frais généraux	489 (4,2%)	494 (3,8%)	88 (3,9%)	50 (1,8%)

## 5. Rentabilité et "Financial Dependency Ratio" (FDR)

### Méthodologie

Pour l'analyse des bilans et des résultats des entreprises, Assuralia se base sur les opérations conduites par les entreprises soumises au contrôle de la CBFA (entreprises de droit belge et succursales belges d'établissements établis dans un pays hors de l'EEE). Sont reprises dans l'ensemble des opérations (vie et non-vie), les opérations d'assurance directe en Belgique et à l'étranger, ainsi que quelques opérations de réassurance acceptée. Les réassureurs "professionnels" (pratiquant exclusivement la réassurance acceptée) n'étant pas soumis au contrôle de la CBFA, leurs activités ne sont pas prises en compte.

Le compte de résultats se divise en trois parties distinctes : les comptes techniques non-vie et vie, ainsi que le compte non-technique. Les comptes techniques incluent tous les éléments techniques et financiers à rattacher directement aux activités d'assurance. La partie non technique reprend les autres éléments, tels les produits financiers sur fonds propres, les impôts sur le résultat ou les éléments exceptionnels, non directement imputables aux opérations d'assurance.

### 5.1 Synthèse des comptes de résultats

Les ratios de rentabilité technico-financière, ainsi que ceux définis à partir du compte non-technique, sont exprimés, sauf mention contraire, en pourcentage de l'ensemble des primes acquises, non-vie et vie. En 2004, ces dernières représentent 32,7 milliards d'euros.

#### 5.1.1 Technique non-vie

Le **compte technique non-vie** inclut les affaires directes en Belgique (IARD, ensemble des activités accidents du travail), les affaires directes à l'étranger et la réassurance acceptée. En 2004, l'ensemble de ces opérations représente 12,5 milliards d'euros de primes acquises.

Le solde technico-financier net atteint 1,3 milliard d'euros, soit 10% de ces primes, contre -2,8% en 2002 et 7,2% en 2003. La réduction des ratios «Sinistres à Primes» dans les branches IARD explique l'essentiel de ce redressement.

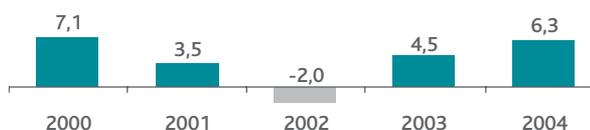
#### 5.1.2. Technique vie

Le **compte technique vie** correspond, mutatis mutandis, aux mêmes données pour les opérations vie, représentant 20,2 milliards d'euros de primes en 2004. Le solde technico-financier affiche un bénéfice de 791 millions d'euros, soit 3,9% des primes, contre 2,7% en 2003 et -1,6% en 2002. Bien que positif, le solde technico-financier de 2004 s'inscrit en retrait de 200 millions d'euros par rapport au milliard d'euros de bénéfices générés en 2000, pour un encaissement alors de 12,9 milliards d'euros. Ce résultat représentait 7,7% des primes, soit presque 4 points de pourcentage de plus qu'en 2004.

Pour **l'ensemble des opérations d'assurance**, les entreprises génèrent en 2004 un solde technico-financier net de 2 milliards d'euros, représentant 6,3% des primes acquises, contre 4,5% en 2003. Cette progression confirme le redressement de 2003. Ce résultat reste néanmoins en deçà du niveau de 7,1% des primes acquises en 2000.

*Soldes technico-financiers nets : soldes techniques résultant de l'activité d'assurance (vie et non-vie), augmentés des éléments financiers alloués aux comptes techniques. Il n'est pas tenu compte des autres revenus financiers, non imputables à l'activité d'assurance.*

#### Soldes technico-financiers nets. Ensemble des opérations (en % des primes acquises)

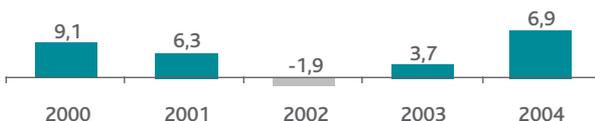


### 5.1.3 Non-technique

Le compte non-technique reprend tous les autres éléments du compte de résultats non directement imputables aux opérations d'assurance.

*Résultat courant : soldes technico-financiers nets, augmentés du solde des produits financiers du compte non-technique et du solde des autres produits et charges récurrents non liés à l'activité d'assurance.*

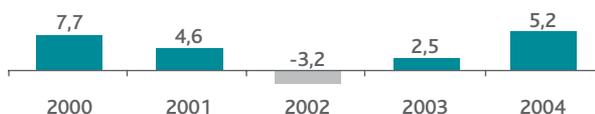
#### Résultats courants (en % des primes acquises)



Le **résultat courant** de 2004 correspond à un bénéfice net de 2,3 milliards d'euros, soit 6,9% de l'ensemble des primes, contre 1,1 milliard en 2003, représentant 3,7% des primes. Les produits des placements (nets de frais gestion), qui en 2003 étaient encore négatifs, s'élèvent en 2004 à 314 millions d'euros. Ils contribuent significativement au relèvement de plus de 3 points du résultat courant.

*Résultat de l'exercice à affecter : résultat courant, augmenté du solde des produits et charges non récurrents (produits et charges exceptionnels, impôts et transferts nets aux/des réserves immunisées).*

#### Résultats de l'exercice à affecter (en % des primes acquises)



Le résultat à affecter de l'exercice représente un bénéfice de 1,7 milliard d'euros en 2004, soit 5,4% de l'ensemble des primes, contre 0,7 milliard en 2003, représentant 2,4% des primes de cet exercice.

L'écart entre résultat courant et résultat à affecter s'explique presque exclusivement par le versement d'impôts à raison de 516 millions d'euros.

### 5.2. Dispersion des résultats comptables

Le volume des bénéfices comptables continue sa progression entamée en 2003, tandis que celui des pertes s'atténue pour revenir à un niveau proche de celui observé en 2000.

La bonne tenue des marchés boursiers, les adaptations tarifaires et les mesures de limitation des coûts, qui avaient déjà débuté en 2003, expliquent la poursuite du redressement sectoriel.

Le bénéfice net de 1,7 milliard d'euros observé en 2004 résulte d'un bénéfice de 1,9 milliard d'euros généré par 96 entreprises et d'une perte de 0,2 milliard d'euros, subie par une dizaine d'autres entreprises.

Seul un nombre restreint d'entreprises, de taille grande ou moyenne, améliorent significativement leurs résultats comptables en 2004 par rapport à ceux de 2003. La plupart des entreprises confirment leurs performances de 2003, tandis qu'une dizaine d'entre elles n'ont pas encore su restaurer leur rentabilité.

#### Evolution des résultats comptables (en millions d'euros)

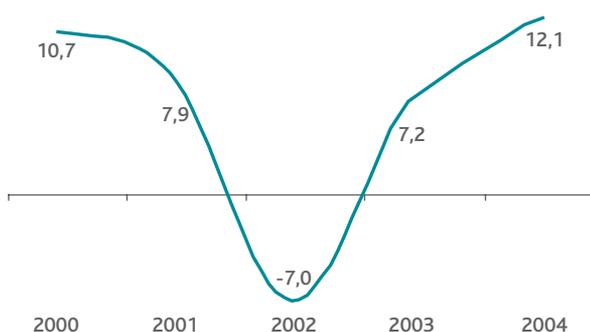


### 5.3. Rentabilité des fonds propres

*Fonds propres comptables* : ensemble des capitaux propres, diminués des actifs incorporels et de la partie non appelée du capital.

*Fonds propres « marché »* : fonds propres comptables augmentés des plus-values latentes nettes des impôts différés (34% des plus-values latentes, sauf pour les titres à revenu variable dont les plus-values sont immunisées d'impôts).

#### Rentabilité des fonds propres (valeur de marché, en %)



#### Evolution des fonds propres (en millions d'euros)

Fin d'exercice (ensemble des entreprises)	1998	2000	2002	2003	2004
Valeur comptable	8.792	8.336	7.399	8.340	9.156
Valeur de marché	20.519	15.158	8.772	11.010	16.077
Valeur de marché (Base : 1998 = 100)	100	74	43	53	78
Fonds propres «Marché» / Marge à constituer	594%	370%	184%	207%	273%

Evalués à leur valeur de marché, les fonds propres dépassent pour la première fois le niveau observé en 2000, mais ne représentent encore que 78% de la valeur atteinte en 1998... en dépit des recapitalisations intervenues en 2003.

La progression de la valeur de marché des fonds propres en 2004 s'explique essentiellement par l'augmentation des plus-values latentes de près de 5 milliards d'euros en 2004. Cette amélioration doit cependant être nuancée par le fait que la majeure partie de celles-ci s'explique par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, qui pousse à la hausse la valeur de marché des obligations. Ces plus-values latentes apparaissent ainsi davantage virtuelles que comme un véritable facteur de solidité financière des entreprises.

Le ratio «Fonds propres en valeur de marché à Marge à constituer» confirme son redressement, atteignant 273% fin 2004, après le plongeon de 594% fin 1998 à seulement 184% fin 2002.

Défini comme le rapport entre le résultat à affecter et la valeur moyenne des fonds propres «marché», le rendement sur fonds propres (RoE) progresse de 7,2% en 2003 à 12,1% en 2004, soit la meilleure performance observée depuis 1998, où ce ratio atteignait 16%.

Le RoE peut également se calculer à partir de la variation nette de richesse des détenteurs des fonds propres ramenée à leur mise de fonds initiale. Cette variation nette de richesse correspond à la variation de valeur de marché des fonds propres, augmentée des résultats distribués et diminuée des éventuels apports en capitaux.

Le graphique ci-dessus démontre qu'au cours de ces cinq dernières années, seules les années 2003 et 2004 ont été économiquement rentables pour l'ensemble du secteur. En dépit de résultats comptables positifs en 2000 et 2001, ces deux exercices se caractérisent par une destruction de valeur au plan sectoriel. L'exercice 2002 se clôture par des résultats négatifs, tant comptables qu'économiques.

Les rendements positifs affichés pour ces deux dernières années doivent néanmoins inciter à la plus grande prudence. Ils trouvent en effet leur origine essentiellement dans l'accroissement des plus-values latentes sur obligations. Ces dernières, incorporées dans la détermination du volume de richesse des entreprises, se réduiront inévitablement dans les prochaines années avec l'arrivée à échéance progressive des obligations à taux plus élevés que ceux servis actuellement.

En outre, la rentabilité des entreprises d'assurances, évaluée sur la base de ces critères, se dégraderait fortement en cas de hausse des taux d'intérêt. Un calcul simplifié laisse apparaître qu'une remontée des taux à long terme de 3,5% à 4,5% ramènerait à zéro les plus-values latentes nettes sur obligations. Suivant ce scénario, la rentabilité, évaluée sur base de la variation de richesse nette, serait ramenée de 35,9% à moins de 5%.

#### 5.4. Ratio de dépendance financière et rendements alloués aux provisions techniques

*FDR (Financial Dependency Ratio) : rapport, pour un produit ou groupe de produits d'assurance, entre le résultat technique avant produits des placements et les provisions techniques moyennes y associées. Ce ratio détermine le rendement minimum à allouer aux provisions techniques pour atteindre l'équilibre financier. Le FDR présente l'avantage de pouvoir s'appliquer indifféremment à des produits d'assurance non-vie ou vie et de permettre une comparaison pertinente entre les résultats calculés pour des produits à cadence de règlement rapide (short tail) ou lente (long tail).*

*Le FDR peut ainsi être comparé au taux de rendement alloué aux provisions techniques. Un rendement alloué supérieur au FDR correspondant génère un solde technico-financier positif, tandis qu'un FDR supérieur au rendement alloué engendre un déficit. En branche 23, où la charge technique évolue avec la valeur des fonds d'investissement, le FDR constitue une première approche de la performance moyenne des fonds investis.*

##### 5.4.1. Evolution du FDR

Pour l'ensemble des opérations non-vie, le FDR diminue pour la quatrième année successive et s'établit à -3%, contre -2,7% en 2003. Les soldes techniques (avant produits des placements) positifs expliquent le signe négatif du FDR et traduisent le retour à une politique tarifaire plus saine que par le passé, lorsque la rentabilité des opérations n'était assurée que par l'importance des produits financiers. Cette situation varie de produit à produit : les produits incendie et corps de véhicules, à cadence de règlement plutôt rapide, affichent en 2004 des FDR négatifs, tandis que les produits AT, RC générale ou RC automobile, à cadence de règlement plutôt lente, présentent des FDR positifs.

Si l'on considère la situation préoccupante lorsque l'équilibre technico-financier ne peut être atteint que moyennant un rendement des valeurs représentatives de 4% ou davantage, seules les branches Accidents du travail, Maladie et RC générale requièrent une attention spécifique pour les opérations non-vie.

En vie, l'équilibre technico-financier n'est atteint que moyennant un rendement minimum de 4,2% en branche 21 individuelle et de 4,8% en branche 21 groupe. Comme en 2003, la situation apparaît systématiquement plus préoccupante pour les opérations vie groupe que pour celles de la vie individuelle.

Le redressement du FDR en branche 23 traduit en revanche un retour à de meilleures performances financières, condition préalable à un regain d'intérêt durable pour ces produits.

## 6. Solvabilité

### | Marges de solvabilité

**a) Marge constituée :** patrimoine de l'entreprise d'assurances, libre de tout engagement prévisible.

- ▶ La composition de cette marge se base sur une liste d'éléments admissibles, déterminée par voie réglementaire.
- ▶ Une distinction est opérée entre la partie explicite de la marge (fonds propres, emprunts subordonnés, réserves non techniques, rappels de cotisations pour les mutuelles, ...) et une partie implicite (bénéfices futurs estimés en vie, frais d'acquisition non encore amortis contenus dans les provisions vie, plus-values latentes, ...).
- ▶ Les éléments de la partie explicite sont admis d'office, ceux de la partie implicite le sont sur demande de l'entreprise et moyennant l'accord de la CBFA.
- ▶ Une partie de la marge constituée est affectée à la couverture des activités non-vie et une autre partie, à celle des activités vie.

**b) Marges à constituer :** montants de marge constituée dont doit disposer l'entreprise d'assurances relativement à ses activités, pour chacun des groupes non-vie et vie.

- ▶ Les calculs de ces montants sont basés sur
- ▶ les primes et les sinistres en assurance non-vie ;
- ▶ les provisions pour rentes définitives en accidents du travail ;
- ▶ les provisions techniques et les capitaux sous risque en assurance vie ;
- ▶ le risque encouru par l'entreprise du fait de l'utilisation de produits dérivés.

**c) Ratio de couverture :** rapport entre la marge constituée et la marge à constituer.

**d) Correction CBFA :** opération par laquelle les plus-values latentes admises dans la marge disponible sont éliminées et remplacées par la différence entre la valeur actuelle des placements et leur valeur comptable (plus-values latentes nettes ou moins-values latentes nettes).

- ▶ Cette opération vise à juger la marge de solvabilité constituée des entreprises sur une base uniforme et

indépendante du constat ou non par l'entreprise d'une moins-value « durable » sur placements, impliquant une écriture de réduction de valeur.

**e) Tests de résistance :** opération par laquelle la marge de solvabilité corrigée est réduite d'un certain pourcentage de la valeur actuelle d'une catégorie de placements et ensuite comparée à la marge exigée.

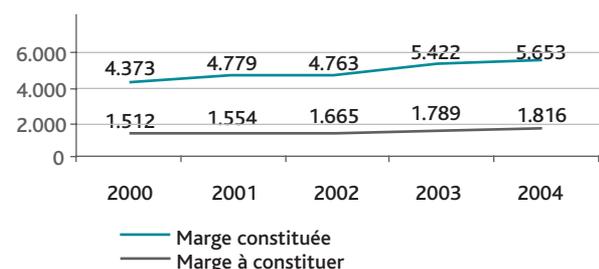
- ▶ Cette opération vise à déterminer si l'entreprise dispose d'une marge suffisante lui permettant de faire face à des dépréciations d'actifs de 25% pour les actions, de 15% pour les biens immobiliers, de 5% pour les obligations et enfin à une dépréciation cumulative de 5% des créances garanties sur réassureur, de 5% des primes restant à émettre, de 25% des charges techniques à récupérer et de 50% des autres créances.

### 6.1. Marges de solvabilité non-vie

La marge à constituer pour les opérations non-vie progresse continuellement entre 2000 et 2004. Elle croît en moyenne de 80 millions par an, pour atteindre 1,8 milliard d'euros en fin de période, soit 20% de plus qu'en 2000.

Le volume de marge constituée s'accroît de 3,6% en 2004, après une augmentation de 14% en 2003. La progression, de 30% sur ces cinq dernières années, est supérieure à celle de la marge exigée. Il en résulte une amélioration du ratio de couverture de plus de 20 points par rapport à 2000.

#### Marge de solvabilité non-vie (en millions d'euros)



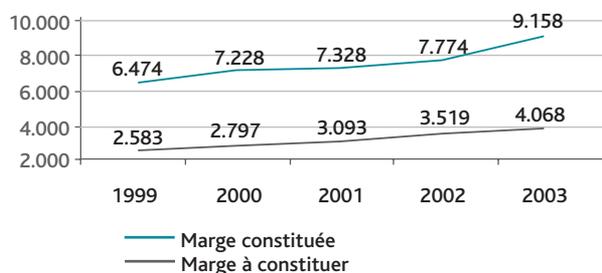
L'accroissement limité de la marge à constituer et celui nettement plus élevé de la marge constituée génèrent une amélioration sensible du ratio de couverture. Ce dernier passe de 285% en 2002 à 303% en 2003. Il est cependant encore loin du niveau de 1998 qui s'élevait alors à 394%.

## 6.2. Marges de solvabilité vie

La marge à constituer au titre des opérations vie affiche en 2004 une progression de plus de 14% identique à celle enregistrée en 2003. La croissance soutenue du niveau de marge exigée reflète la forte expansion qu'ont connue les activités vie au cours de ces dernières années.

La marge constituée enregistre une progression de 20%, passant de 7,6 milliards d'euros en 2003 à 9,2 milliards en 2004. Cette augmentation de la marge disponible provient essentiellement de deux facteurs : d'une part, des plus-values latentes qui ont crû de plus de 1 milliard d'euros par rapport à 2003 et, d'autre part, de l'intégration du fonds pour dotations futures à hauteur d'un milliard d'euros. A partir de 2004, ce dernier peut en effet être repris parmi les éléments explicites admis dans la marge constituée, suivant les arrêtés royaux du 26 mai 2004 adoptés dans le cadre de l'exercice de «Solvabilité I».

### Marge de solvabilité vie (en millions d'euros)



## 6.3. Test de résistance

En réduisant fictivement de 25% la valeur de marché des actions, le ratio de solvabilité «Marge disponible corrigée à marge à constituer» se détériore de 101 points de pourcentage, passant de 354% à 253%.

Une réduction de valeur de 15% des immobiliers, prêts hypothécaires et droits de leasing se traduirait, en revanche, par une détérioration moyenne nettement moins marquée des ratios de solvabilité, celle-ci étant limitée à 24 points.

Une réduction de 5% de la valeur de marché des obligations et dépôts auprès des établissements de crédit entraînerait une détérioration du ratio de solvabilité corrigée de près de 83 points de pourcentage, ce dernier s'établissant alors à quelque 271% du niveau de marge requis par la réglementation actuelle. La part prépondérante des obligations explique l'importance de ce mouvement de repli, qui illustre la sensibilité du secteur aux variations de taux et à la complexité de la gestion «Actif / Passif» des assureurs.

Le dernier cas de figure défini par la CBFA envisage une dépréciation cumulative de 5% des créances garanties sur réassureur, de 5% des primes restant à émettre, de 25% des charges techniques à récupérer et de 50% des autres créances. Ce scénario se traduit par un ratio de solvabilité corrigée régressant de 354% à 291%, soit un repli de 63 points.

Les tests de résistance démontrent la bonne tenue de la solvabilité du secteur aux dépréciations définies par les communications D.231 et D.239 de la CBFA. En cumulant les deux impacts les plus sévères (une réduction de 25% de la valeur de marché des actions et de 5% des obligations), le ratio de couverture se réduirait de 184 points et se fixerait à 170%. Ces chiffres «marché» ne reflètent cependant pas la diversité des situations de solvabilité rencontrées par les entreprises à l'issue de ces tests.

## 7. Evolution des principaux résultats

### 7.1. Assurance vie : la demande suit

Les primes ont progressé entre 2000 et 2004 de plus de 55% soit un peu moins que les provisions techniques, dont le volume a crû de 68% sur la même période. La chute des encaissements en branche 23 explique ce différentiel de croissance des encaissements par rapport aux fonds gérés.

La forte croissance des encaissements des produits de type «universal life» explique la diminution des ratios de frais et de commissions.

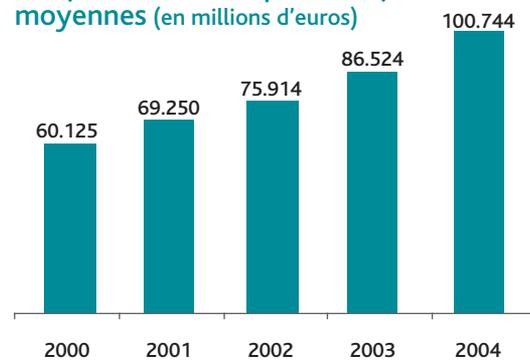
Les produits financiers confirment leur progression et se fixent à 5,6% des provisions techniques, contre 5,3% en 2003. L'amélioration des rendements financiers explique l'essentiel de la progression du solde technico-financier brut, qui atteint à 3,9% des primes, contre 2,5% en 2003 et -1,9% en 2002.

Le solde technico-financier net s'établit en 2004 à un niveau identique à celui du solde brut, soit 3,9% des primes, ce qui s'explique par une légère diminution (0,2%) du fonds pour dotations futures, compensée par un solde de réassurance positif en faveur des cédantes.

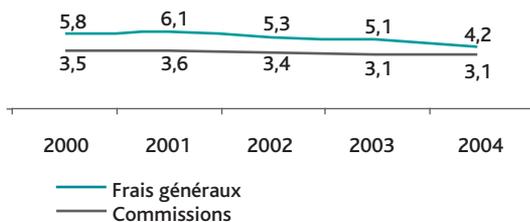
#### Vie (ensemble des opérations) Primes (en millions d'euros)



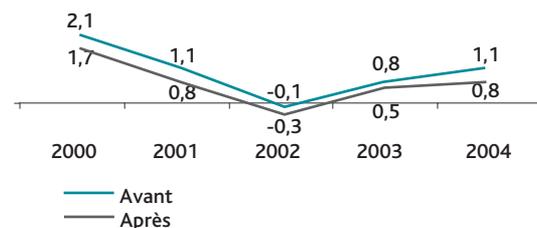
#### Vie (ensemble des opérations) Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



#### Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



#### Soldes technico-financiers nets avant et après PB (en % des provisions vie)



## 7.1.1. Individuelle à taux garanti (branche 21)

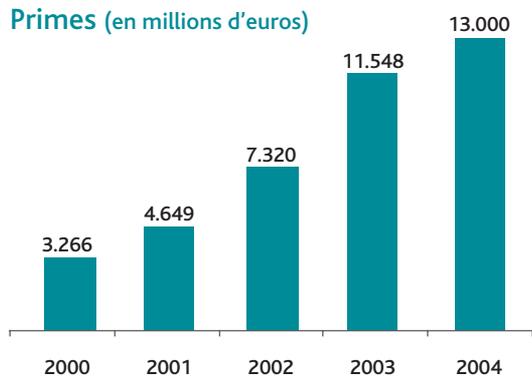
La forte croissance des encaissements enregistrée depuis 2000, principalement imputable au succès des produits à faible taux de chargement, explique la diminution continue et sensible des ratios de frais et de commissionnement.

Les produits financiers, qui n'ont cessé de diminuer de 1999 à 2002, s'améliorent pour la deuxième année consécutive et reviennent à un niveau analogue à celui de 2001. Le rendement alloué aux provisions techniques reste ainsi supérieur au taux technique garanti de 4,75%, qui constitue encore près de la moitié du portefeuille Vie individuelle à taux garanti des entreprises.

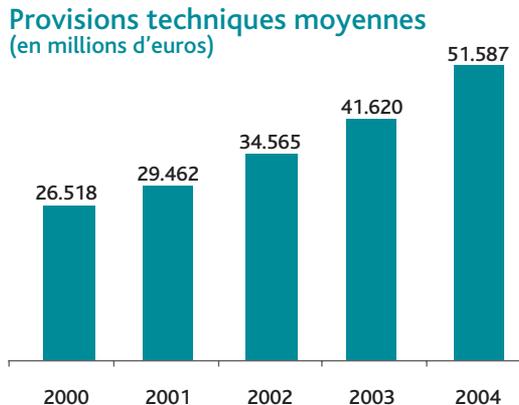
L'effet conjugué de la baisse du taux de frais et de commissionnement et la hausse des produits financiers explique le quasi-doublement du solde technico-financier brut, qui s'établit à 3,7% des primes acquises. Exprimé en pourcentage des provisions, le solde technico-financier s'établit à 1,3% avant PB (participation bénéficiaire) et à 0,9% après PB. Le taux de participation aux bénéfices, passe ainsi, entre 2003 et 2004, de 0,3% à 0,4% des provisions techniques moyennes.

L'amélioration des revenus financiers et la croissance des fonds cantonnés caractérisés par de plus faibles taux garantis expliquent la progression du taux de PB pour la deuxième année consécutive.

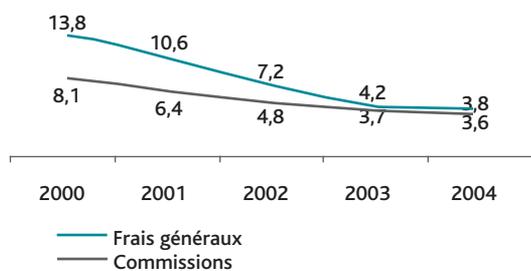
Primes (en millions d'euros)



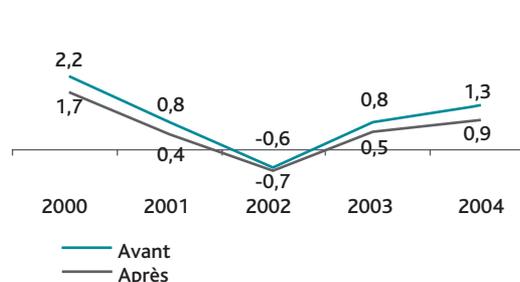
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)



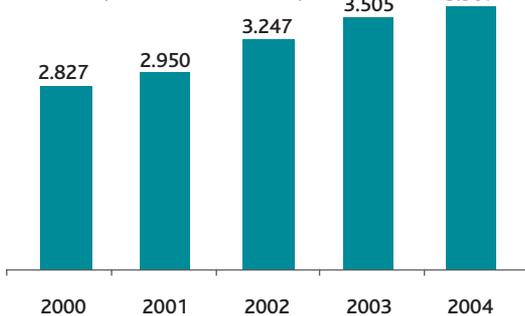
## 7.1.2. Groupe à taux garanti (branche 21)

Les résultats des opérations vie groupe évoluent de manière similaire à ceux des activités vie individuelle. Les résultats financiers représentent en 2004 comme en 2003 près de 5,4% des provisions techniques. Ils restent ainsi en deçà des niveaux observés avant 2002. Le rendement alloué aux provisions techniques reste néanmoins au-dessus du taux technique garanti de 4,75% qui concerne encore deux tiers du volume des provisions techniques de ces opérations.

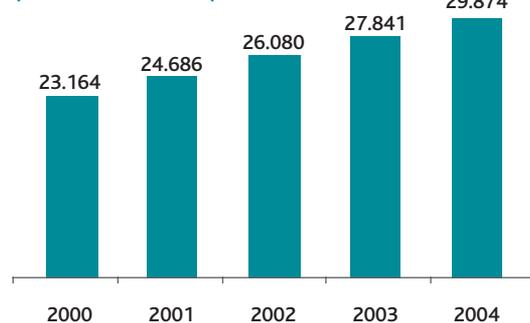
Le solde technico-financier brut s'élève à 4,8% des primes, contre 3,6% en 2003. Cette progression s'explique par l'amélioration des résultats financiers, ainsi que par la diminution des frais généraux et du taux de commissionnement.

Les dotations aux participations bénéficiaires restent stables en 2004 par rapport à 2003, à 0,3% des provisions techniques. Elles sont cependant deux fois moindres qu'en 1999.

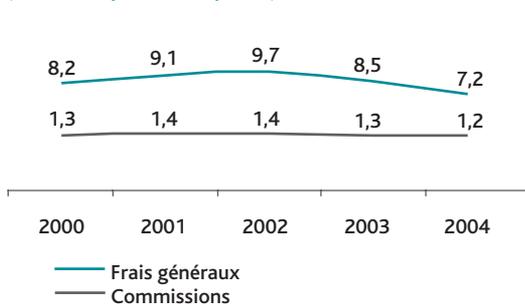
Primes (en millions d'euros)



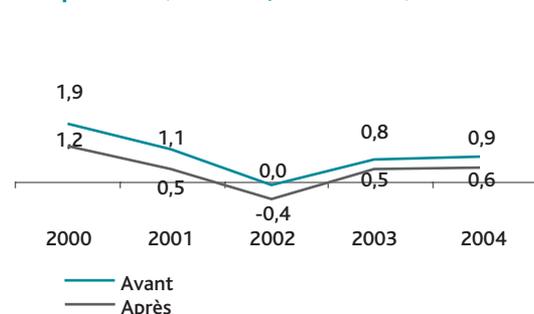
Provisions techniques moyennes (en millions d'euros)



Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



Soldes technico-financiers bruts avant et après PB (en % des provisions vie)



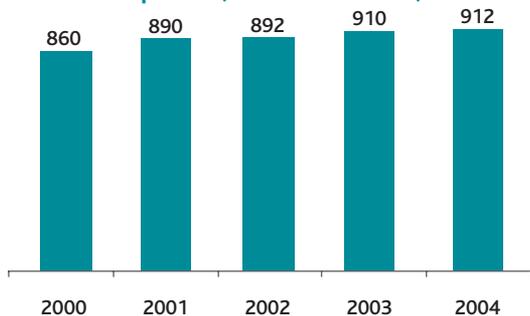
## 7.2. Assurance non-vie

### 7.2.1. Accidents du travail (Loi de 1971) : situation maussade

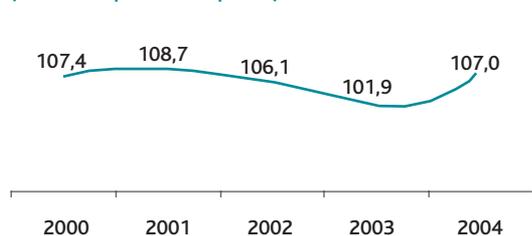
En accidents du travail, la forte concurrence, ainsi que la tertiarisation de l'économie, pèsent sur la croissance des encaissements. Celle-ci se limite à 0,2% en 2004.

La hausse des charges techniques, qu'expliquent notamment les dotations aux provisions complémentaires couvrant l'allongement de l'espérance de vie, porte le déficit technique à 26,7% des primes acquises, contre 21% en 2003.

#### AT Loi de 1971 Primes acquises (en millions d'euros)



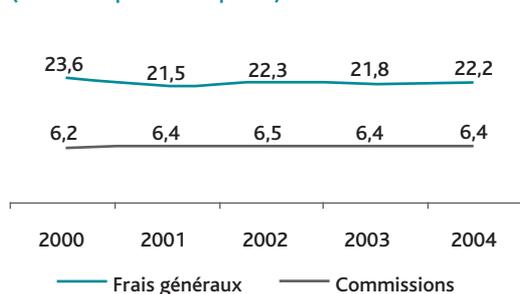
#### Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)



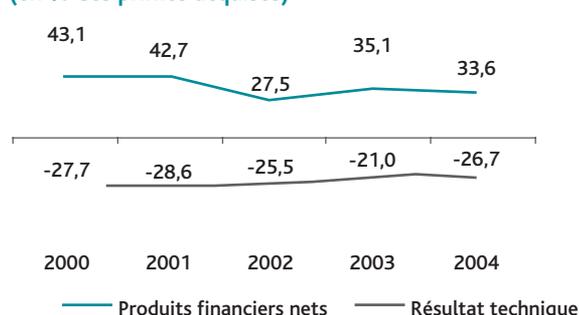
Les produits financiers représentent 33,6% des primes acquises, en repli de 1,5 point par rapport à 2003.

Entre 2004 et 2003, le solde technico-financier brut s'inscrit en net repli, passant de 14,1% des primes en 2003 à 6,9% en 2004. Le solde technico-financier net régresse de 11,3% à 4,8%.

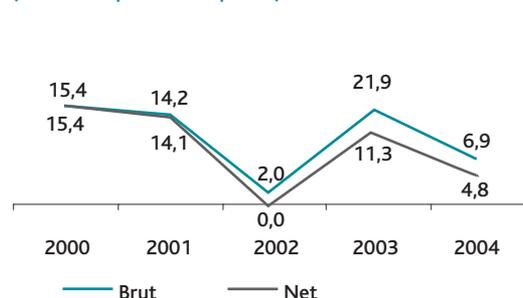
#### Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



#### Résultat technico-financiers (en % des primes acquises)



#### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



## 7.2.2. IARD : l'équilibre confirmé

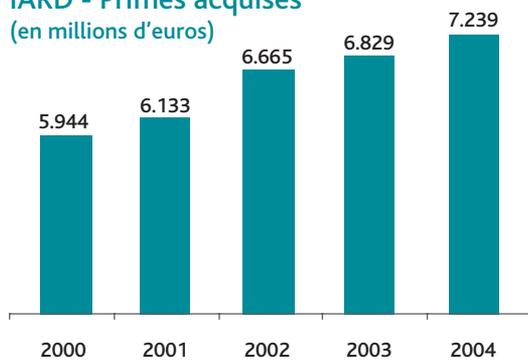
Le redressement technique de l'ensemble des branches IARD, initié en 2003, se poursuit en 2004, malgré une légère hausse de la sinistralité que compense partiellement la diminution des frais généraux. Le solde technique reste positif à 2% des primes acquises.

Les produits financiers atteignent un niveau légèrement plus élevé que celui de 2003 et permettent au secteur d'obtenir un solde technico-financier brut de 11,2% des primes acquises, niveau légèrement plus élevé que celui observé en 2003.

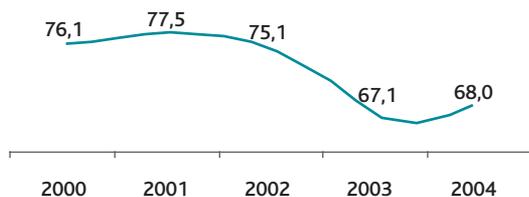
Le coût de la réassurance cédée diminue de 4,8% à 3% des primes entre 2003 et 2004, et contribue à l'amélioration du solde technico-financier net qui passe de 6,1% à 8,2%, pour atteindre un montant total de 592 millions d'euros.

Une analyse plus fine de ces opérations (voir pages suivantes) laisse cependant apparaître des situations très divergentes selon les branches d'activités considérées.

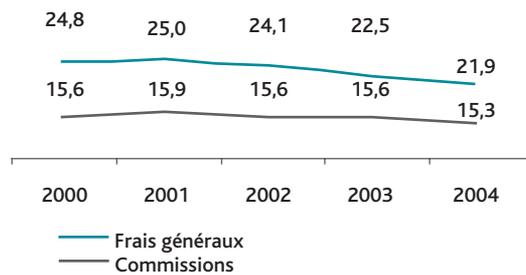
### IARD - Primes acquises (en millions d'euros)



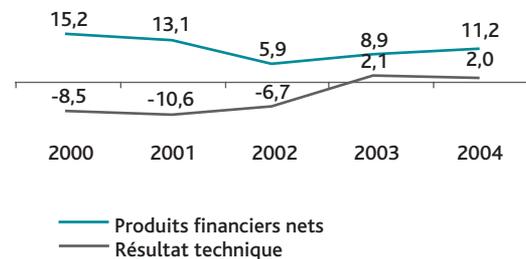
### Sinistres et charges techniques (en % des primes acquises)



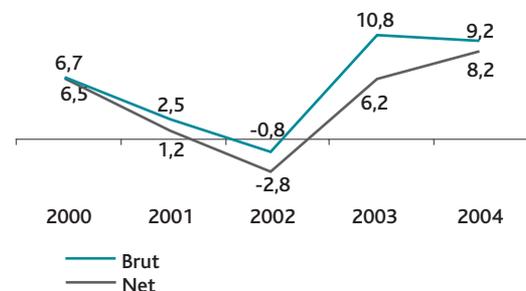
### Commissions et frais généraux (en % des primes acquises)



### Résultat technico-financier (en % des primes acquises)



### Soldes technico-financiers (en % des primes acquises)



## 8. Analyse des principales branches IARD

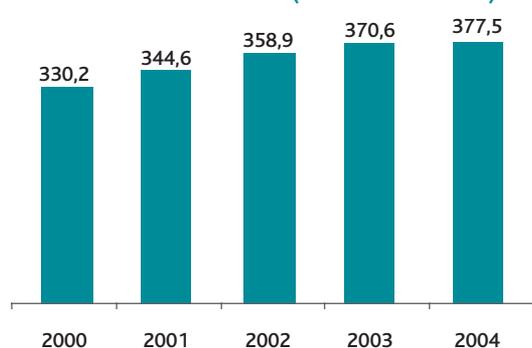
### 8.1. Accidents : une branche encore trop méconnue

En 2004, l'encaissement de la branche «accidents» (à l'exception des accidents du travail) a augmenté de 1,9%. Cette croissance plutôt modeste est liée à la diminution de l'encaissement de 2,8% en assurance accidents individuelle générale. La plupart des entreprises qui proposent ce produit voient leur encaissement se dégrader en 2004. Avec une progression de 3,5% en 2004 et de 5% en 2003, l'encaissement de l'assurance individuelle circulation, mieux connue comme l'assurance conducteur, a crû, ces dernières années, à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble de la branche «accidents». Ce sont surtout les couvertures basées sur les principes du droit commun qui gagnent en popularité.

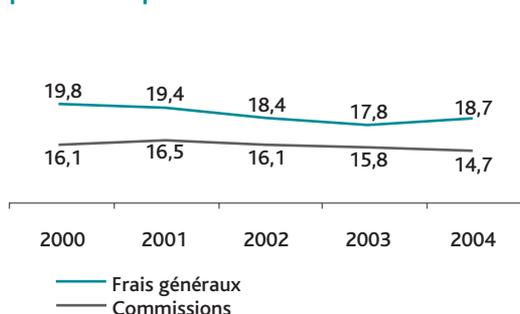
Par rapport à 2003, les prestations pour la branche «accidents» augmentent en 2004, et les provisions présentent un accroissement plus net. En conséquence, la charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises augmente de nouveau en 2004 pour atteindre un niveau comparable à celui de 2002, soit 46,3%. Pour l'assurance accidents collective, le ratio sinistres à primes s'établit à 55%, tandis que ce taux se situe à un niveau inférieur pour les autres produits.

Ainsi qu'on peut le voir dans le tableau ci-dessous, le résultat demeure positif pour chaque catégorie d'assurances accidents.

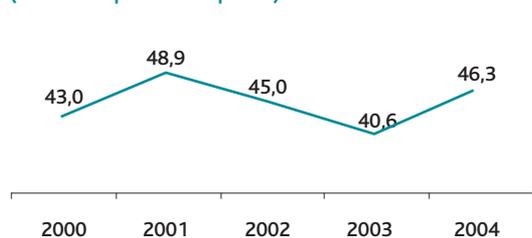
Primes et accessoires (en millions d'euros)



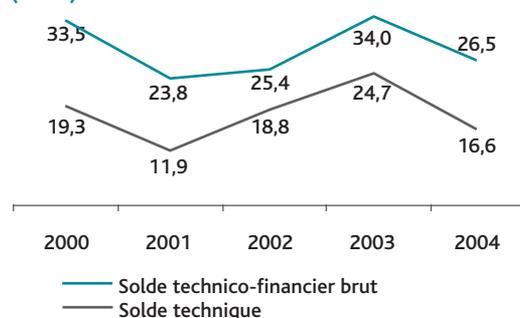
Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



Charge des sinistres (en % des primes acquises)



Soldes en fonction des primes acquises (en %)



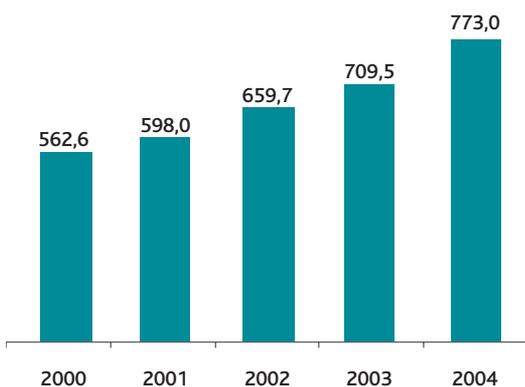
Produit	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2003	2004
		Individuelle générale	22,7%
Individuelle circulation	16,0%	49,6%	47,4%
Collectives	50,6%	34,1%	23,4%
Autres	10,8%	38,3%	24,6%

## 8.2. Maladie : poursuivre l'assainissement en assurances hospitalisation

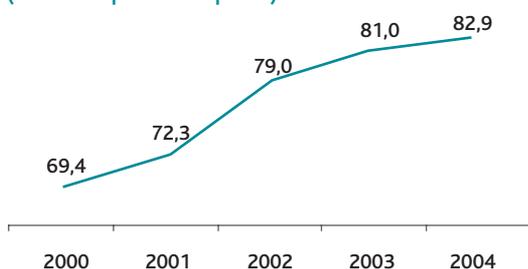
La branche «maladie» voit son encaissement augmenter de 9% en 2004, ce qui est nettement supérieur au taux de croissance de l'encaissement de l'IARD dans son ensemble.

Cette progression résulte surtout du succès des assurances hospitalisation tant individuelles que collectives dont les encaissements augmentent respectivement de 10,8% et de 12,6% en 2004. Tenant compte de l'accroissement du nombre d'assurés, évalué à 4,1% en 2004, la hausse de la prime moyenne atteint 8,2% en assurance hospitalisation individuelle et 10,5% en assurance hospitalisation collective. Ces majorations de prime étaient nécessaires à la lumière des pertes enregistrées pendant ces dernières années et engendrées par les frais d'hospitalisation toujours plus élevés et de l'intervention en baisse de la sécurité sociale dans ces frais. Ainsi, pour l'assurance hospitalisation collective, le ratio sinistres à primes s'élève à 99,9% en 2004. Par ailleurs, les provisions pour vieillissement présentent une augmentation moins forte qu'en 2003. En prenant tout en compte, le solde technique en fonction des primes acquises s'améliore de 0,8 points en 2004.

### Primes et accessoires (en millions d'euros)



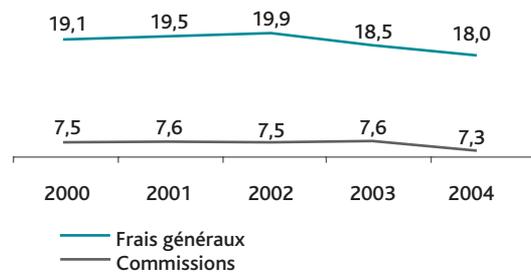
### Charge des sinistres (en % des primes acquises)



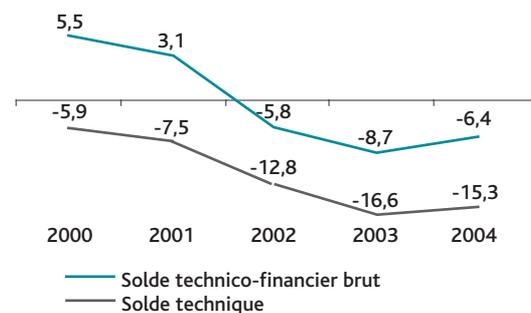
Les produits des placements ne suffisent plus ces dernières années pour maintenir la branche en équilibre. En 2004, le déficit s'élève à 6,4% des primes acquises. Pour la première fois depuis des années, le résultat final s'améliore cependant. La rentabilité de l'assurance individuelle revenu garanti se rétablit en 2004. Le déficit observé en 2003 trouvait son origine dans le relèvement des provisions pour vieillissement.

Les déficits en assurances hospitalisation individuelle et collective sont comparables à ceux observés les années antérieures et tournent respectivement autour de 5% et 20%.

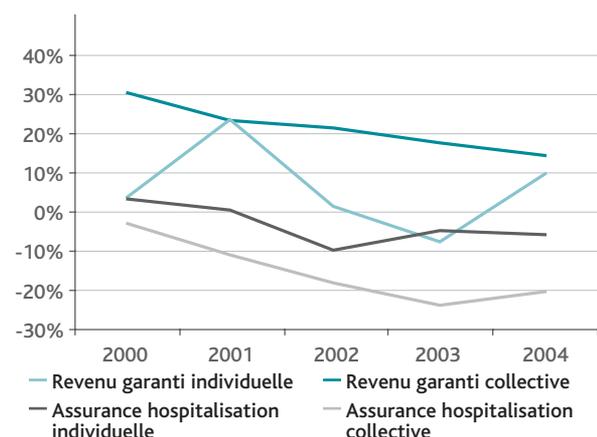
### Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



### Soldes en fonction des primes acquises (en %)



### Solde technico-financier brut en fonction Primes acquises(en %)



## 24 8.3. Corps de véhicules : résultats positifs pour tous les produits

L'encaissement de la branche «corps de véhicules» a progressé de 6,1% en 2004. Cette progression s'explique notamment par un accroissement de 7% des immatriculations de véhicules neufs en 2004 alors que l'on notait un statu quo en 2003. Un échantillon de 60% du marché fait apparaître que la prime moyenne «corps tourisme et affaires» en 2004 augmente de 315 à 331 euros, soit 5%. Cet accroissement est dû en partie à l'augmentation de la valeur à neuf des véhicules.

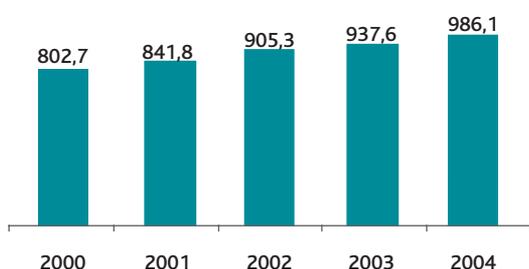
La charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises diminue de 3,6 points en 2004 pour s'établir à 48,2%. L'évolution favorable de la charge des sinistres au cours de ces dernières années est due, d'une part, à l'attention accrue pour la sécurité routière qui a

entraîné une diminution du nombre d'accidents et, d'autre part, au recul du nombre de vols de véhicules ces dernières années. Ce n'est qu'en «dégâts matériels tourisme et affaires» que le ratio sinistres à primes s'élève à 61% ; pour les autres produits des différentes catégories de véhicules, ce ratio est plus favorable.

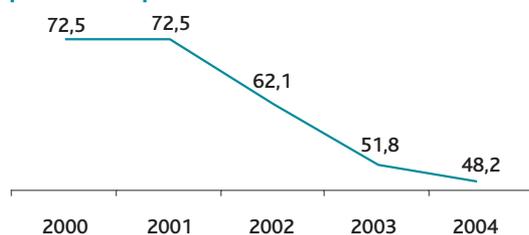
Grâce à l'évolution favorable des frais généraux et de la charge des sinistres, le solde technique en fonction des primes continue d'augmenter pour s'établir à 17,8%. Comme les sinistres sont relativement vite réglés dans cette branche, les produits des placements restent limités. En 2004, le solde technico-financier brut est égal à 20,1% des primes acquises.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2004, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises par produit. Il en ressort que le solde technico-financier brut est positif pour chaque produit en 2004.

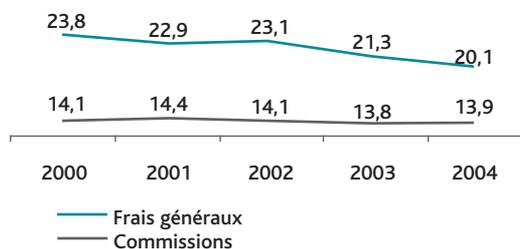
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



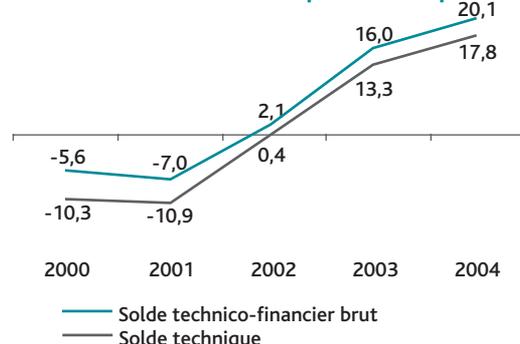
### Charge des sinistres en fonction des primes acquises



### Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



### Soldes en fonction des primes acquises



### Catégorie

Catégorie	% Encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises pour 2004		
		Dommages matériels	Vol	Autres
Tourisme et affaires	82,3%	5,8%	51,8%	28,6%
Transport de choses MMA ≤3,5 T	8,4%	8,9%	40,9%	28,8%
Transport de choses MMA >3,5 T	7,9%	27,3%	39,2%	36,7%

### 8.4. Incendie: résultats positifs grâce à l'absence d'événements catastrophiques

Au cours des cinq dernières années, l'encaissement de la branche «incendie et autres dommages aux biens» a augmenté de 23%. En 2004, sa progression est de 3,8%.

L'encaissement de la catégorie «habitations» croît de 4,8% en 2004. La prime moyenne définie comme l'encaissement divisé par le nombre de contrats augmente de 4,8%, passant de 158 euros en 2003 à 165 euros en 2004, à comparer à la hausse de l'indice ABEX qui s'élève à 3,6% en 2004.

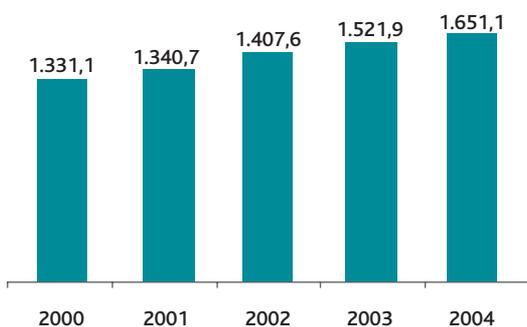
Pour les «risques simples entreprises», la hausse de l'encaissement est de 5% et pour les «risques spéciaux entreprises», elle atteint 1,6% en 2004. Ces hausses sont nettement inférieures à celles observées les années précédentes. Il est clair que l'on assiste à la fin du processus d'ajustement tarifaire qui avait débuté en 2001 – 2002 pour répondre aux conditions plus strictes des réassureurs et rétablir la rentabilité. L'absence de sinistres majeurs au

cours de ces dernières années a ravivé la concurrence entre les entreprises.

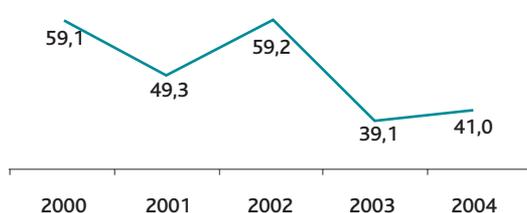
La charge de sinistres élevée (hors frais internes et provisions pour égalisation) en 2002 était due avant tout à la tempête d'octobre de cette année-là. Grâce à l'augmentation de l'encaissement et à l'absence de sinistres majeurs, la charge des sinistres s'établit à environ 40%, tant en 2003 qu'en 2004. En 2004, le ratio sinistres à primes s'élève à 63,1% pour le produit «risques agricoles : incendie et périls connexes + électricité marquée par un incendie important dans le secteur horticole», et à 74,6% pour le produit «autres assurances techniques». Pour les autres produits, la charge des sinistres est inférieure à 60% des primes acquises.

Le tableau ci-dessous donne, pour 2003 et 2004, le solde technico-financier brut en fonction des primes acquises par catégorie, à évaluer en se rappelant, en «risques spéciaux» surtout, que la rentabilité ne doit pas être considérée sur base annuelle mais sur une période plus longue.

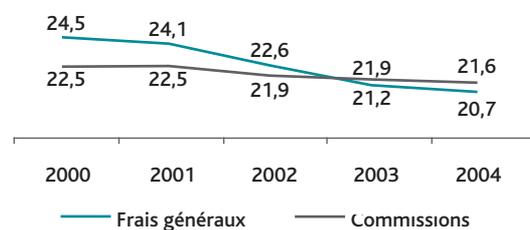
#### Primes et accessoires (en millions d'euros)



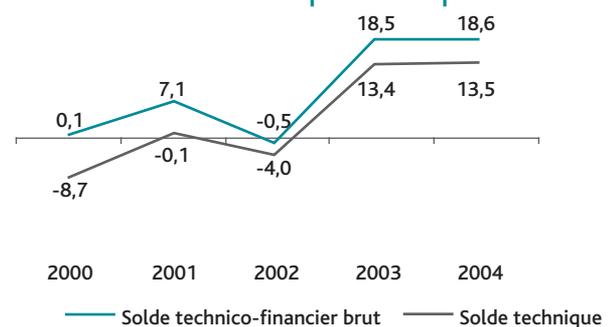
#### Charge des sinistres en fonction des primes acquise



#### Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



#### Soldes en fonction des primes acquises



#### Catégorie

Catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2003	2004
<b>Risques simples</b>			
Habitations	56,3%	17,0%	15,2%
Risques agricoles	2,7%	13,7%	-3,9%
Entreprises	14,2%	6,7%	9,4%
Autres	5,2%	22,5%	23,3%
<b>Risques spéciaux</b>			
Tout, sauf assurances techniques	16,8%	35,0%	37,5%
Assurances techniques	4,8%	16,4%	30,9%

## 8.5. RC automobile:

### redressement.... en règle générale

La hausse de la charge des sinistres et la baisse des produits des placements en 2001-2002 ont mené à des hausses de prix, d'abord en RC «tourisme et affaires», puis pour l'assurance RC d'autres catégories de véhicules. Depuis 2002, ces augmentations tarifaires se sont traduites par des hausses annuelles des encaissements d'environ 4% dans la branche RC auto. Tandis que la prime moyenne en RC «tourisme et affaires» était restée pratiquement constante avant 2001, ces majorations tarifaires ont conduit à une hausse de 8,4% de la prime moyenne depuis lors.

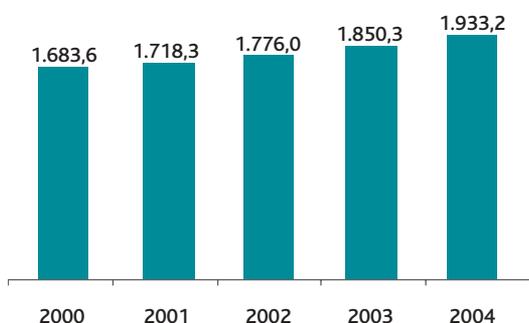
L'indicateur qu'Assuralia a élaboré pour suivre l'évolution du coût des sinistres en RC auto, a augmenté de 8,7% pendant la période 2001 – 2004. Grâce à l'attention accrue pour la sécurité routière, la fréquence des sinistres a diminué en 2002 et en 2003. En 2004, elle est à nouveau légèrement en hausse. Compte tenu également d'un encaissement en hausse, il en résulte une baisse de la charge des sinistres. Pour les catégories «autobus et autocars», «taxis et véhicules de location» et «transport de choses MMA

> 3,5 T», le ratio sinistres à primes s'établit cependant à plus de 85% en 2004.

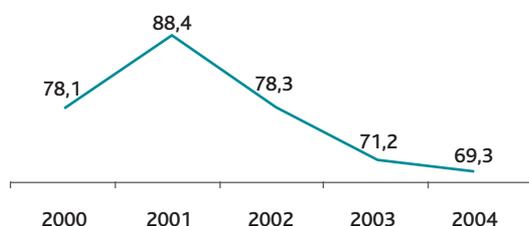
L'analyse par catégorie montre que les hausses tarifaires intervenues sont à l'origine des résultats positifs dans les catégories «tourisme et affaires», «deux-roues» et «transport de choses ≤ 3,5 T». Pour la catégorie «tourisme et affaires», cette évolution favorable s'est traduite par une concurrence plus vive au niveau des meilleurs risques au début de l'année 2004. A cet égard, on songe en premier lieu aux adaptations tarifaires pour les bons conducteurs par le biais, d'une part, des modifications dans les systèmes bonus-malus et, d'autre part, de l'introduction de formules telles que «jokers», «oscar» et «garantie à vie du degré bonus-malus».

Plusieurs demandes de majoration tarifaire ont également été introduites pour la catégorie «transport de choses MMA ≤ 3,5 T». Les résultats de ces actions se sont manifestés en 2004. En revanche, pour le «transport de choses MMA > 3,5 T», la moitié des entreprises ont enregistré un solde technico-financier brut négatif en 2004. Ici également, des interventions, dont éventuellement des hausses de tarif, semblent indiquées.

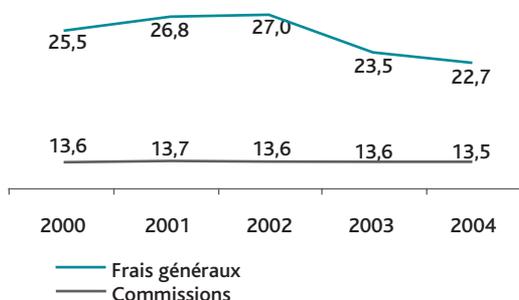
### Primes et accessoires (en millions d'euros)



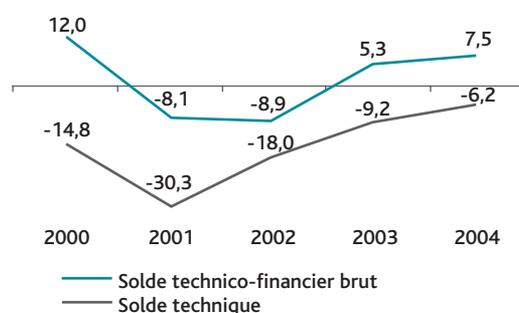
### Charge des sinistres en fonction des primes acquises



### Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



### Soldes en fonction des primes acquises



### Aperçu par catégorie

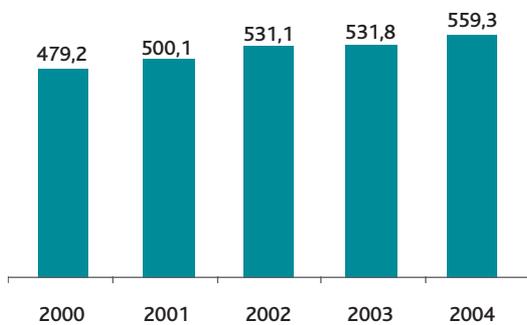
Aperçu par catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2003	2004
Tourisme et affaires	76,9%	8,2%	9,9%
Deux-roues	3,5%	27,7%	16,8%
Transport de choses MMA ≤ 3,5 T	9,1%	-4,7%	10,2%
Transport de choses MMA > 3,5 T	9,4%	-14,7%	-12,8%

### 8.6. RC Générale : difficultés en RC exploitation et après livraison

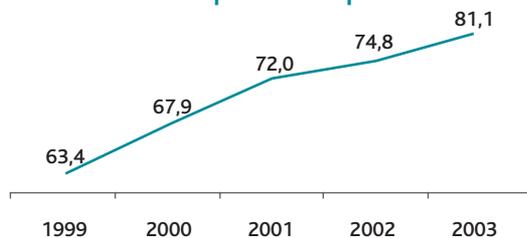
L'encaissement de la branche «RC générale» a progressé de 5,2% en 2004. Les produits sous-jacents connaissent toutefois une évolution fort contrastée. L'encaissement en «RC professionnelle» augmente de 8,7%, tandis que celui pour la «RC autres» diminue de 4,5%. Le glissement de contrats en raison de la concurrence et l'assainissement de portefeuilles interviennent dans ces évolutions. En «RC vie privée», l'encaissement connaît une hausse de 4,3%. Cette évolution s'explique, d'une part, par une croissance de 1,7% du nombre de contrats et, d'autre part, par une hausse de 2,6% de la prime moyenne, ce qui est comparable avec l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au cours de la même période. La charge des sinistres poursuit en 2004 son mouvement de hausse pour atteindre 81,1%. Pour les catégories «RC exploitation et après livraison», «RC professionnelle» et «RC autres», la charge des sinistres s'élève à plus de 90% des primes acquises en 2004. La RC générale couvre un certain nombre de produits d'assurance pour lesquels la période de règlement des sinistres est longue. Le résultat de ces activités d'assurance dépend en fin de compte dans une

large mesure des produits des placements. A la fin des années nonante, les produits des placements représentaient encore presque 45% des primes acquises. Durant la période 2000 – 2002, ils ont fortement baissé pour n'atteindre plus que 12% des primes acquises en 2002. Grâce à la situation économique plus favorable en 2003 et en 2004, les produits des placements ont à nouveau légèrement augmenté, mais pas suffisamment pour assurer l'équilibre de la branche. En 2004, le déficit s'élève à 4% des primes acquises. L'analyse par catégorie montre que les résultats en «RC vie privée» sont en hausse en 2004, grâce à une baisse tant des prestations que des frais généraux. Ce n'est pas le cas pour la «RC exploitation et après livraison». En raison d'une augmentation des prestations et des provisions, le solde se détériore de plus de 10 points. La moitié du marché enregistre un résultat négatif pour cette branche en 2004. Les résultats en «RC professionnelle» s'améliorent grâce à l'évolution des produits des placements. Pour la «RC lieux publics», les résultats favorables sont dus à l'absence de sinistres graves. Comme en 2003, les pertes en «RC autres» sont dues au relèvement des provisions par quelques opérateurs importants sur le marché.

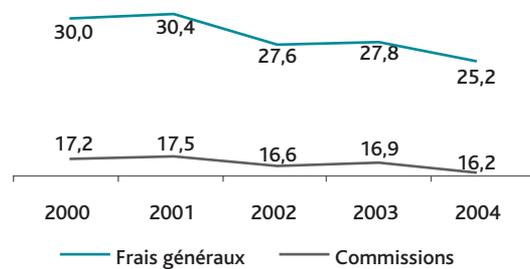
#### Primes et accessoires (en millions d'euros)



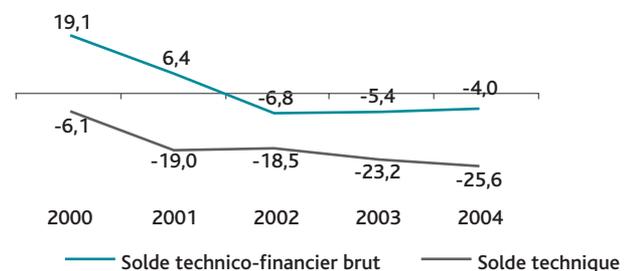
#### Charge des sinistres en fonction des primes acquises



#### Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



#### Soldes en fonction des primes acquises



#### Aperçu par catégorie

Aperçu par catégorie	% encaissement	Solde technico-financier brut en fonction des primes acquises	
		2003	2004
RC vie privée	24,5%	3,4%	13,1%
RC exploitation et après livraison	46,6%	-4,5%	-17,3%
RC professionnelle	22,4%	-16,3%	4,5%
RC lieux publics	1,6%	48,6%	68,5%
RC autres	4,9%	-40,9%	-18,4%

## 8.7. Protection juridique : la protection juridique hors auto toujours en perte

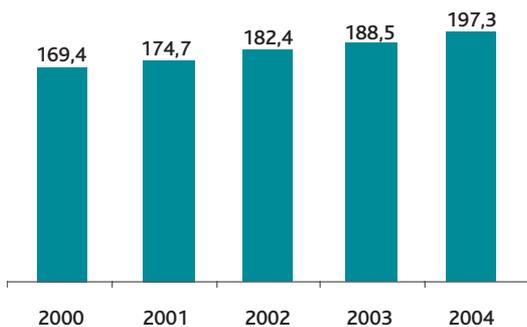
### Protection juridique véhicules

L'encaissement de la protection juridique véhicules a continué d'augmenter en 2004 (4,6%) pour s'établir à 197,3 millions d'euros. Cette progression est due aux majorations de prime et aux nouveaux contrats.

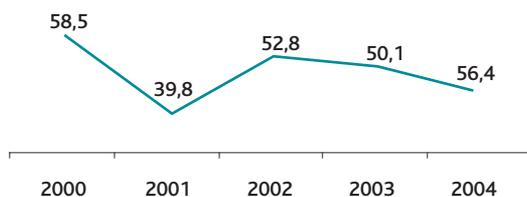
Grâce à une baisse des prestations et une augmentation plus restreinte des provisions en 2004 par rapport à 2003, la charge des sinistres (hors frais internes) en fonction des primes acquises continue à diminuer en 2004 de 3,9 points pour s'établir à 46,2%. Le solde technique en 2004 devient positif pour la première fois depuis des années et s'élève à 2,2% des primes acquises.

Grâce à l'amélioration du solde technique au cours de ces dernières années et le relèvement des produits des placements, le solde technico-financier brut s'élève à 12,3% des primes acquises en 2004. A noter que les résultats favorables enregistrés en 2001 résultaient d'éléments atypiques.

### Primes et accessoires (en millions d'euros)



### Charge des sinistres en fonction des primes acquises



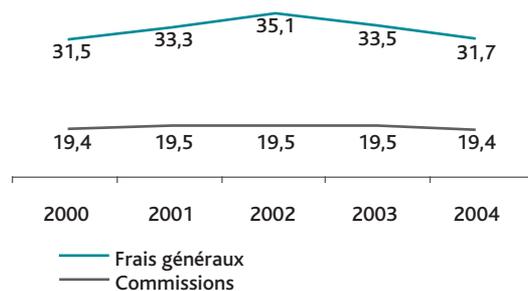
### Protection juridique autre

L'encaissement en protection juridique autre que véhicules a enregistré une hausse de 8,7% en 2004 pour atteindre 80,2 millions d'euros. Cette augmentation résulte, d'une part, de majorations de primes et, d'autre part, d'un accroissement du nombre de contrats.

Grâce à une baisse des prestations et à une hausse moins nette des provisions en 2004 par rapport à 2003, la charge des sinistres continue de diminuer en 2004 pour s'établir à 76,8% des primes acquises. Il en résulte une amélioration très relative du solde technique à -30,8% des primes acquises.

Le solde technico-financier brut présente toujours un déficit considérable en 2004, soit 16,5% des primes acquises. Les déficits observés ces dernières années proviennent surtout de la protection juridique vie privée liée aux polices RC vie privée. Il s'agit d'une couverture protection juridique limitée. Il ressort d'une étude effectuée dans ce cadre par Assuralia que le coût moyen (charges d'exploitation non comprises) pour ce produit s'élevait à 13,7 euros en 2003, tandis que la prime moyenne (charges d'exploitation comprises) sur le marché ne s'élevait qu'à 8,8 euros.

### Ratios d'exploitation en fonction des primes acquises



### Soldes en fonction des primes acquises

